

A propos du diagnostic écologique appliqué au milieu de vie de l'homme

Long G.

Milieu de vie, mode de vie

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 13

1972
pages 46-51

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010462>

To cite this article / Pour citer cet article

Long G. A propos du diagnostic écologique appliqué au milieu de vie de l'homme. *Milieu de vie, mode de vie*. Paris : CIHEAM, 1972. p. 46-51 (Options Méditerranéennes; n. 13)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Gilbert LONG

Chef de la Division
de Phyto-écologie générale
C.E.P.E./L. Emberger, Montpellier
Centre National
de la Recherche Scientifique

A propos du diagnostic écologique appliqué au milieu de vie de l'homme

Les dessins illustrant cet article sont de l'auteur.

Le diagnostic écologique est l'acte par lequel l'écologiste identifie les propriétés vitales d'un milieu donné et en déduit, sous forme de lois d'habitats, les relations privilégiées qui existent entre ce milieu et les êtres vivants qui l'habitent. Ce diagnostic implique une approche globale, écosystématique ou intégrée, ce qui le distingue des diagnostics partiels qui pourraient être effectués par d'autres spécialistes s'intéressant seulement à certains aspects des ressources naturelles ou de leur gestion. Le diagnostic écologique suppose presque toujours une intervention interdisciplinaire, procédé du général au particulier, en donnant simultanément autant de poids aux variables biotiques qu'aux variables mésologiques, lesquelles, à un niveau de perception écologique donné (zone écologique, région écologique, secteur écologique, station), peuvent être considérées comme discriminantes pour la diagnose du milieu. La méthode du diagnostic écologique repose en outre sur un ensemble de techniques normalisées permettant une description qualitative et quantitative, statique et dynamique, des unités de milieu. Ces unités sont les écosystèmes considérés aux divers niveaux de perception écologique. Le premier but de l'écologie est la détection et la localisation des écosystèmes ; le second objectif est la diagnose précise (composition, structure, fonctionnement) des écosystèmes ; le troisième objectif est la recherche des conditions de généralisation des études écologiques et, notamment, des conditions de leur application aux problèmes concrets de la vie.

A partir de ces quelques éléments d'introduction, on peut aisément saisir que le diagnostic écologique s'applique, d'une manière ou de l'autre, à la caractérisation du milieu de vie de l'homme. Mais qu'est-ce que le milieu de vie de l'homme ? Une définition exhaustive paraît difficile à donner, étant donné la capacité d'adaptation de l'espèce humaine. Aussi devons-nous nous contenter de quelques réflexions liminaires pour tenter de cerner la question. Nous affirmerons tout d'abord que, pour nous, l'homme est un « facteur écologique ». Il fait donc partie intégrante de l'écosystème. Cette participation se présente souvent sous la forme d'interventions volontaires pour modifier d'une manière importante la structure et le fonctionnement de l'écosystème naturel. On assiste ainsi, dans l'ensemble de la biosphère, à la coexis-

tence d'écosystèmes plus ou moins naturels et d'autres ou plus ou moins artificiels, tous marqués, ou peu s'en faut, par les conséquences heureuses ou malheureuses de la longue histoire de l'appropriation de la Terre par l'espèce humaine.

LE MILIEU DE VIE DE L'HOMME : QU'EST-CE ?

Le milieu de vie de l'homme est donc toute la biosphère considérée, d'une part, dans ses aspects encore les plus naturels (grands espaces quasi vierges, milieux ruraux peu développés...) et, d'autre part, dans ses aspects plus ou moins artificiels (milieux ruraux appropriés et mis en valeur, écosystèmes urbains-industriels, enceintes conditionnées...). C'est aussi exceptionnellement, la capsule spatiale habitée, en route pour la Lune, ou pour des astres plus lointains (fig. 1).

Cette approche holistique, un peu inattendue sans doute pour l'urbaniste ou l'architecte, a le mérite de suggérer que tous les compartiments de la biosphère — considérée elle-même comme un super-écosystème — sont interdépendants les uns des autres. « *L'environnement sans frontières* » (1), expression que les socio-écologistes J. Ph. BARDE et Ch. GARNIER ont récemment employée, est une donnée du problème avec laquelle il faudra de plus en plus compter. D'où le danger qu'il y a à donner des limites trop contraignantes aux territoires proposés à l'étude en vue de leur aménagement ; et à ce propos, faut-il le souligner, les limites administratives ou politiques sont de loin les moins commodes... en vue d'une approche qui se voudrait écologique. Il convient sans doute de rappeler pour le non-initié que la biosphère est un système relativement fermé, fonctionnant, pour l'essentiel, sur ses propres ressources, et dont la clé vitale réside dans la capacité des végétaux autotrophes (chlorophylliens) de capter l'énergie solaire — élément exogène de la Terre — et d'élaborer des produits organiques (photosynthétats) qui conditionnent pour une très grande part le recyclage vital

(1) Titre d'un ouvrage publié aux Editions SEGHERS.

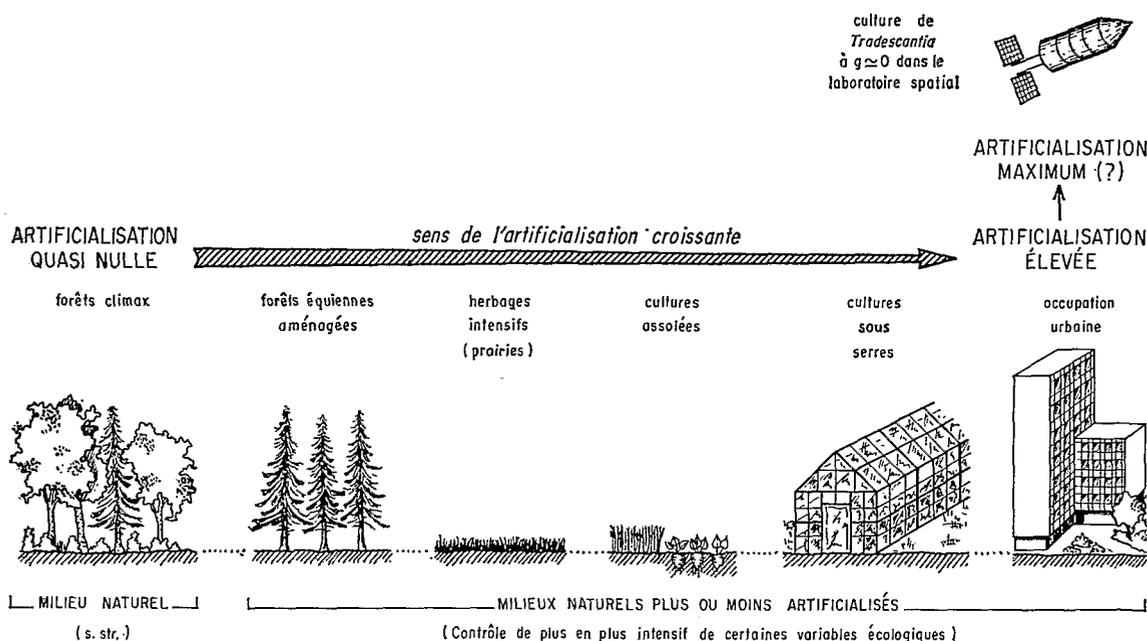


Fig. 1

des éléments de la pyramide écologique, en haut de laquelle se situe l'espèce humaine. Devons-nous aussi préciser que l'ensemble des processus anaboliques, métaboliques et cataboliques qui caractérisent la Vie sont propres à tous les organismes vivants et que ce qui affecte l'un des maillons de la chaîne se répercute tôt ou tard sur tous les autres maillons. En conséquence, le bilan des bonifications ou des détériorations du milieu devrait intéresser au premier chef l'homme. Tout devrait être mis en œuvre pour que la priorité soit donnée à une sorte d'inventaire écologique des territoires nationaux, inventaire qui serait complété par une expression de *statut écologique* et du *potentiel évolutif des milieux recensés*.

Une telle perception globale du milieu de vie de l'homme peut être ajustée à des dimensions plus raisonnables dans l'espace et dans le temps si l'on considère les périodes d'activité de l'homme : activités pour le travail productif, manuel ou intellectuel, activités pour le repos, pour la détente, pour la santé, pour les loisirs. En effet, chaque activité se déroule à un moment donné (jour, nuit, saison...) et dans un cadre ou un environnement dont il est toujours possible de déterminer les caractéristiques et, partant, de chercher à l'améliorer dans le but de l'accomplissement d'une fonction privilégiée de l'activité humaine. Nous pourrions parler alors de la vocation d'un environnement : vocation de tel espace africain pour la protection de la grande faune et les loisirs, vocation de tel versant de haute montagne pour les sports de neige ou d'escalade, vocation de telle plage de sable pour les loisirs balnéaires et la détente des familles.

Mais pourra-t-on jamais parler de la

vocation d'un milieu de vie pour les activités du travail productif alors que les contraintes qui l'accompagnent ne cessent d'ajouter un poids psychosociologique aux agressions physiques ou chimiques de plus en plus ressenties ? Mœurs alimentaires anormales, conflits pour la vie en société, pour le mouvement, pour l'habitat, pollutions, nuisances... sont aujourd'hui le lot normal des communautés humaines qui, inexorablement, semble-t-il, se laissent emporter par un courant qui les éloigne du milieu naturel en leur donnant, grâce à une artificialisation accrue, l'illusion du bien-être. Il y a tout lieu malheureusement d'être assez pessimiste quant à la capacité de l'homme « collectif » de se doter d'un milieu de vie pour le travail productif, qui corresponde à une qualité de vie tout à fait exceptionnelle, sinon acceptable. Force nous est de constater, en effet, que ce sont les pays les plus artificialisés qui contribuent le plus à la dégradation du milieu de vie de l'homme soit par suite de la déshumanisation de vastes espaces (milieux ruraux marginaux), soit, et surtout, à cause de l'accumulation des déchets et de l'accroissement des pollutions et des nuisances de toutes sortes secrétées par le milieu urbain.

Il est certes encourageant de constater cependant que les prémices d'une *conscience écologique* apparaissent lentement tant au plan national (« Cent mesures » du Ministère de l'Environnement en France) qu'au plan international (Programme MAB, *Homme et Biosphère*, de l'Unesco ; Conférence de Stockholm, juin 1972...). Mais que d'efforts à faire et d'études réelles à entreprendre, en dehors des couloirs feutrés des bureaux d'affaire et des salles de congrès ou de

conférences ! Car cette conscience écologique — cette prise de responsabilité au sens politique du mot — ne saurait conduire bien loin sans la disponibilité réelle et compréhensive des *données de base* et tant que l'*ignorance écologique* continuera d'accompagner l'élaboration des lois de la société et conditionnera la gestion de la biosphère. Les mouvements généreux d'écologistes activistes, politiquement organisés comme ils le sont aux Etats-Unis (cf. Ecotactics : *The Sierra Handbook for Environment Activists*, 1970) ne suffiront pas pour aborder en profondeur les vrais problèmes qui sont en premier lieu ceux de la connaissance et de la disponibilité des informations de base sur les propriétés vitales des éco-systèmes.

Des mesures précises s'imposent d'urgence. Le premier groupe de mesures concerne la *réforme de notre enseignement*, du primaire ou supérieur, voire au niveau de la formation professionnelle post-scolaire ou post-universitaire (recyclage des adultes responsables ou dotés du pouvoir de décision). Il faut en particulier introduire à tous les niveaux un enseignement concret de l'écologie, c'est-à-dire un enseignement qui « colle » avec les réalités d'aujourd'hui et qui prépare aux projections sérieuses vers l'avenir. Il faut en outre renforcer considérablement la *recherche écologique fondamentale et appliquée* et la doter des moyens en hommes et en matériel qui lui sont indispensables pour conduire des recherches complexes sur un aussi grand nombre que possible de territoires-test ou d'écosystèmes de référence. Le deuxième train de mesures est celui qui concerne la *promotion du métier d'écologiste* et les conditions de l'insertion de ce nouveau « professionnel » dans tous

les organes d'étude et de décision qui se préoccupent de l'aménagement du territoire, de la gestion des ressources et du cadre de vie de l'homme. Tant que ces deux groupes de mesures ne feront pas l'objet de décisions d'application concrètes, engageant le devenir de certaines notions, les tâtonnements et les échecs seront légion, aggravés trop souvent pour les réactions opportunistes de ceux qui, flairant un nouveau filon, se seront déclarés aptes pour effectuer le diagnostic écologique sans avoir jamais reçu une formation adéquate. Le jeu, ô combien politique, d'une recherche de la sensibilisation de l'opinion publique à partir des évidents problèmes des pollutions et des nuisances est une entreprise trop facile que nous dénonçons comme dangereuse en ce sens qu'elle peut cacher des maux plus profonds et plus graves réclamant une approche plus approfondie et une prospective à plus long terme. Il ne faudrait pas, en effet, que la peur du mal nous conduise seulement à panser les blessures superficielles sans chercher à soigner en profondeur tout le terrain, si le diagnostic écologique atteste de la détérioration de celui-ci.

Il n'est, en effet, que trop banal de constater aujourd'hui que, sur le plan écologique, et pour le citoyen moyen conditionné par les mass-media, ce qui frappe tout d'abord ce sont les déchets, les pollutions et les nuisances de l'écosystème urbain. L'on arrive ainsi à le convaincre que le problème n° 1 de la société, plus urbaine que jamais, est celui de l'élimination des déchets liée, cela va de soi dans notre civilisation où le consommateur est roi, à la recherche — et à quel prix — d'un accroissement de confort obtenu à l'aide d'une artificialisation encore plus poussée du milieu de vie... L'homme tourne ainsi volontairement le dos au milieu naturel. Il se crée ainsi une mentalité bornée à son univers artificiel et conditionné, duquel il ne s'échappe qu'au prix de grandes difficultés tant psychiques que physiques.

Devons-nous, en conséquence, en tant qu'écologiste, traiter du milieu de vie de l'homme dans la cité totalement artificialisée ? et devons-nous prévoir, entre autres, les conditions de l'aménagement d'un « sas » permettant à l'homme de communiquer avec les autres parties de la biosphère ? Ou bien n'est-il pas souhaitable de vérifier à nouveau, sur la base d'études écologiques globales et sérieuses, les conditions nouvelles de l'insertion de l'habitat de l'homme « à la campagne » et de sa meilleure intégration dans un milieu de vie plus naturel ? La création de nouvelles aménités n'est-elle envisageable qu'au prix d'une transformation mécanicienne et immédiate du milieu ? Ces traitements chirurgicaux que l'on fait subir à la nature avec les moyens de terrassement moderne (génie civil et génie rural) doivent-ils toujours prendre le pas sur des traitements, disons homéopathiques, qui ne présentent sans doute que l'inconvénient de « prendre du temps » ? N'y a-t-il pas lieu de rechercher des compromis ? Les questions sont trop complexes à vrai dire pour que nous donnions ici des réponses précises

autrement que sur des cas concrets. Nous ne ferons par conséquent qu'apporter quelques pièces au dossier dans le but de faire la démonstration d'une démarche écologique que nous avons annoncée dans l'introduction de cet exposé.

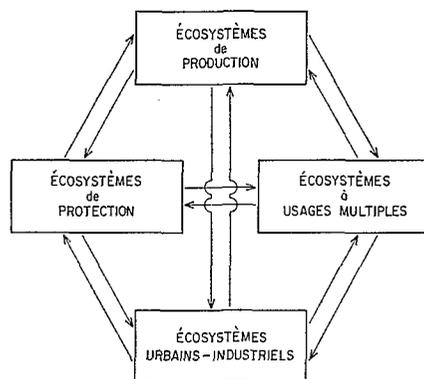


Fig. 2

Pour commencer, nous emprunterons (fig. 2) au grand écologiste américain E. P. ODUM « un modèle compartimenté des formes fondamentales d'environnement indispensables à l'homme » (cf. E. P. ODUM, *Science*, 1969 : « Strategy of the development of the ecosystem »), schéma qui traduit assez bien la problématique que nous ne faisons qu'aborder succinctement ici. Ce schéma extrêmement simplifié nous permet cependant d'entrevoir clairement la nature des problèmes qu'il faudrait résoudre. D'une part, il suggère l'appartenance d'un écosystème donné à l'un des quatre compartiments représentés : si la diagnose est relativement facile pour ce qui concerne les écosystèmes de production, de protection ou urbains-industriels, on ne saurait en dire autant des écosystèmes à usages multiples qui sont bien entendus les plus diversifiés et les plus complexes. D'autre part, le schéma évoque la nature des relations, des échanges d'énergie, de matière, et des flux entre les compartiments. Il y a lieu de comprendre que le diagnostic écologique devra s'appliquer aussi bien à la diagnose des écosystèmes considérés en fonction de leur appartenance à l'un ou l'autre des compartiments mais encore, et surtout, à l'étude des interactions qui sont suggérées par l'ensemble des flèches qui relient les compartiments entre eux. En outre, ces écosystèmes et leurs interactions devront être perçus et analysés sur le plan spatial et dans le temps.

QUELQUES EXEMPLES

Examinons sommairement quelques cas.

Paris et les forêts de l'Ouest parisien

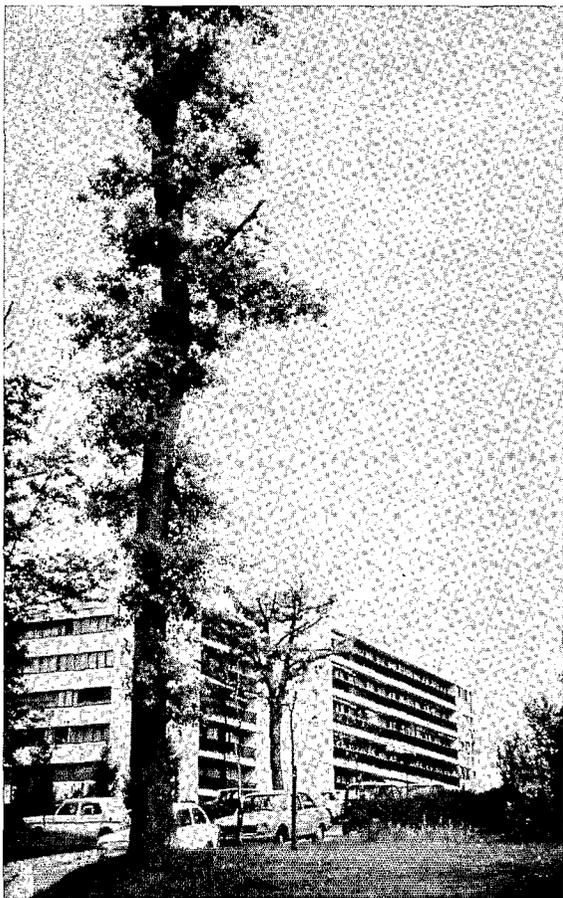
Ainsi, premier exemple, le problème s'est posé d'étudier les relations entre un écosystème urbain (Paris) et un écosys-

tème de protection (les forêts de l'Ouest parisien). Nous nous référons ici à une étude interdisciplinaire entreprise en 1969 et 1970 (2) à la demande du Ministère de l'Équipement et du Logement. La fonction de protection des forêts de l'Ouest parisien est évidemment une donnée relativement récente ; car, comme pour toutes les forêts de France, ou presque, la fonction de production était leur principale vocation. Pour s'en convaincre, il suffit de constater (ce qui est une partie du diagnostic écologique) la nature particulière des peuplements forestiers recensés : presque tous sont issus d'un aménagement forestier volontaire réalisé en vue de la production de divers bois d'œuvre. Le diagnostic écologique de ces forêts, réalisé sur la base d'un inventaire écologique stationnel de la végétation, fait ressortir les caractères fondamentaux du milieu et permet de prévoir la sensibilité de celui-ci quant aux agressions possibles venues de l'extérieur. Les données de l'inventaire acquises, il convient alors de simuler (ou d'étudier sur des cas concrets s'il en existe) les effets possibles de l'écosystème urbain-industriel sur l'écosystème dont la fonction de protection est privilégiée.

A vrai dire, dans le cas qui nous occupe, les exemples ne manquent pas, qui permettent de recenser déjà des situations concrètes suggérant généralement des effets négatifs de l'urbanisation en milieu forestier. Il suffit pour cela d'étudier les divers types de lotissements urbains installés dans les divers types de peuplements forestiers et d'écosystèmes de protection du territoire considéré. Les conséquences écologiques sont très souvent catastrophiques et l'on ne saurait trop recommander aux promoteurs de tels lotissements de faire inscrire aux cahiers des charges de projets de ce genre, d'une part, les limitations imposées par « la nature même des choses » au moment de l'ouverture du chantier et, d'autre part, les soins à apporter pour maintenir au moins une partie du patrimoine qui a joué le rôle de pôle d'attraction lors du lancement publicitaire du projet... et qui, irrémédiablement, est condamné à disparaître faute d'une gestion écologique et rationnelle du site : tendance à l'ouverture exagérée des peuplements entraînant une crise physiologique d'éclaircissement pour les arbres ; tendance à modifier complètement les conditions hydriques du sol par les VRD, ce qui peut entraîner la mort des arbres pré-existants ; tendance à eutrophiser les horizons de surface par la fertilisation intensive pour favoriser l'engazonnement, ce qui entraîne la mort des arbres

(2) « Les effets écologiques de la construction en milieu boisé » par Ch. ROSSETTI et J.-C. VERMEIRE, en collaboration avec BILET, D. BRUGERE, B. DE TURKHEM et G. LONG. Rapport de la Société Geotechnip à la Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme, Groupe d'Études et de Recherches (animé par R. PERELMAN). Voir aussi le rapport complémentaire de Françoise LUGASSY, psychosociologue, « Contribution à une psychosociologie de l'habitat urbain. La relation Habitat-Forêt : significations et fonctions des espaces boisés. » (Publication de Recherches Urbaines, Min. de l'Équipement et du Logement.)

Photo G. Long



Les chênes élevés en forêt changent de port lorsqu'ils sont « éclaircis » par les urbanistes et les jardiniers.

Photo G. Long



Un hêtre pourpre, élevé en forêt, n'a pas résisté à l'urbanisation du site.

élevés à l'origine sur des milieux oligotrophes, etc... Encore faut-il considérer aussi, dans l'exemple choisi, les conséquences psychosociologiques de l'insertion du citadin dans l'écosystème de protection. Si l'on juge par la publicité faite dans les journaux à propos des offres d'habitat en milieux forestiers, la forêt est d'abord « rêvée » par le client éventuel, d'où un engouement pour les offres de ce genre ; mais le moment arrive où le rêve devient réalité et où le « rêveur » devient un constituant normal de l'écosystème forestier. Alors prennent le pas toutes les manifestations psychiques qui interdisent au citadin de « pénétrer » dans la forêt, de vivre avec la forêt... de faire partie de l'écosystème ; et c'est, bien évidemment, la désillusion quant à la décision qui a été prise d'habiter en forêt.

Faut-il penser qu'il s'agit là d'un phénomène inéluctable d'une crise sociologique ? ou bien ne s'agit-il pas, en définitive, plus fondamentalement, d'un défaut d'éducation ? Les études ne sont pas assez nombreuses encore, et surtout pas assez diversifiées quant aux constituants des écosystèmes considérés, pour tirer des conclusions définitives. Mais l'approche écologique, partie intégrante d'une étude interdisciplinaire à laquelle participent aussi des forestiers, des psychosociologues, des architectes, des urbanistes... est le seul ga-

rant d'une explication scientifique de certains problèmes fondamentaux. En termes concrets, l'intégration de l'écosystème urbain dans l'écosystème forestier, peut être considérée comme une aberration écologique, voire une utopie ; seules des étapes partielles sont possibles, qui conduisent d'ailleurs presque toutes à la création du parc d'agrément ouvert et gazonné (humanisé ?) à la place de la forêt. Cette démonstration tend à prouver que l'utilisation rationnelle de l'écosystème de protection ne saurait être « urbaine ». Les fonctions culturelles ou de loisirs de cet écosystème sont suffisamment importantes pour qu'on ne tente pas de le violer pour un usage urbain qui ne lui convient pas.

La garrigue et l'urbanisation

Un deuxième exemple traitera des relations qui existent entre les écosystèmes urbains du Sud de la France et les écosystèmes à usages multiples qui les bordent. Considérons, par exemple, l'écosystème « garrigue » qui, à lui seul, représente dans nos régions méridionales près de 400 000 hectares de terres autrefois consacrées à la production sylvo-pastorale (bois de chauffe, charbon de bois, parcours à moutons). Cette utilisation principale de la garrigue tend à être remplacée de nos jours par des formes

multiples d'utilisation des terres : urbanisation (plutôt légère) pour la construction de résidences principales et secondaires à la périphérie des zones urbaines, espaces verts et paysages aménagés intégrés dans des aménagements régionaux plus vastes (ex. : garrigues de la Gardiole, près de Sète, participant au « Complexe touristique » du littoral Languedoc-Roussillon), zones de protection contre les incendies de forêt, zones cynégétiques, zones de loisirs de week-end, etc. Mais on ne recolonise pas impunément un espace qui a une histoire humaine de quelques millénaires, sans tenir compte nécessairement des dégradations qui ont été commises, des seuils d'irréversibilité écologique qui ont pu être atteints (perte de la fertilité naturelle des sols en azote, phosphore et potassium par suite des conditions d'utilisation et de la non-restitution de ces éléments) et du potentiel évolutif qui en résulte.

Nous avons passé en revue dans un article collectif (3) publié à l'occasion de l'Année Européenne de Conservation de la Nature les conséquences écologiques de l'abandon et de la déshumanisation de l'espace garrigue. Après avoir

(3) « Eléments d'information sur l'évolution écologique des garrigues du Bas-Languedoc » par G. LONG, J.-L. GUILLERM, M. THIAULT et L. TRABAUD in : *Conséquences écologiques d'une régression de l'Agriculture*, C.E.P.E. co-éditeur, Montpellier, 1970.

établi le diagnostic écologique de la situation, et à la lumière d'une nouvelle demande concernant l'utilisation à usage multiple de cet espace, nous avons proposé des solutions pour la réclamation des garrigues. Certaines des solutions proposées qui pouvaient relever de l'utopie sont en train de subir l'épreuve de l'expérimentation dans un dispositif d'expériences installé au Nord de Montpellier. Il s'agissait par exemple de tester les possibilités de modifier les conditions d'évolution de l'écosystème garrigue de manière à créer des aménités nouvelles et des aptitudes mieux adaptées aux goûts du jour. Une expérience concerne ainsi le remplacement de la strate ligneuse basse relativement impénétrable à l'homme, au troupeau, au gibier, par une strate herbacée accessible et plus productive, apportant non seulement une diversification du paysage (ce qui constitue une amélioration), mais de plus, un espace propice au développement du gibier et à l'aménagement cynégétique et, en outre, un moyen efficace de couper les éventuels feux de végétation (nuisance régionale) et de faciliter la lutte anti-incendie des zones limitrophes en améliorant les conditions d'accès.

Une expérience de ce genre suggère par conséquent les nouveaux moyens à mettre en œuvre, grâce à une technologie appropriée, pour répondre à un ensemble de conditions d'utilisation correspondant à des besoins récemment exprimés par la communauté humaine. Cette *écologie expérimentale*, réalisée *in situ*, est l'une des formes la plus démonstrative du diagnostic écologique. Une tâche immense est à réaliser dans tous les territoires où l'agriculture est aujourd'hui marginale et où se manifestent des tendances de développement pour de nouvelles formes d'occupation du sol. En l'absence d'une expérimentation valable, et faute de disposer d'une tradition dans le style des traditions agro-sylvo-pastorales du passé, on court le risque de graves échecs et d'accidents sérieux (par exemple : pertes de vies humaines consécutives aux incendies de végétation). En outre, faute d'une éducation appropriée sur le plan civique, les écosystèmes à utilisation multiple, tel celui de la garrigue, ont trop tendance à devenir aussi les « dépotoirs » de la cité urbaine. C'est donc sur tous les fronts qu'il faut envisager de résoudre le problème des relations nouvelles entre la ville et son espace rural péri-urbain. Qu'on ne s'y trompe pas, il s'agit, la plupart du temps, de tâches nouvelles, qu'il convient d'aborder avec un esprit nouveau : celui qui a présidé à la présentation que nous avons faite dans l'introduction de cet exposé.

LA QUALITÉ DE LA VIE

En nous référant à nouveau au schéma de la figure 2 nous voudrions maintenant examiner des relations qui n'intéressent pas directement le milieu de vie de l'homme mais qui, cependant, conditionnent ce qu'il est convenu d'appeler la qualité de la vie, notamment par le

souci qu'a l'homme convenablement informé de se nourrir sainement. Le conflit entre le « producteur », créateur de quantité, et le « protecteur », créateur de qualité, est l'un de ceux que nous avons déjà évoqué. ODUM dit : « ... La stratégie de la protection maximum... se trouve en conflit avec le but visé par l'homme d'obtenir une production maximum. Prendre conscience des fondements écologiques de ce conflit est, je crois, la première étape de l'établissement d'une politique rationnelle d'utilisation des terres ». L'agriculture productive, industrielle, des grandes plaines fertiles a de multiples inconvénients : elle contribue à banaliser les paysages (Corn belt des Etats-Unis, viticulture méridionale...), elle eutrophise les sols, elle diminue la diversité des formes de vie par le jeu combiné des techniques culturales et des traitements avec les biocides qui sont appliqués au seul profit des cultivars reconnus comme susceptibles de donner la production la plus élevée et la plus payante dans le système économique actuel. N'est-il pas souhaitable de diminuer les prétentions des producteurs et d'introduire un peu plus de qualité en la favorisant, cela va de soi, par un prix décent ? Ce vœu a de fortes chances de demeurer un vœu pieux si l'on considère, par exemple, l'énorme problème de la viticulture méridionale. Beaucoup de vins douteux, produits à partir de vignobles mal situés sur le plan écologique, encombrant le marché et soulignent par conséquent les efforts à entreprendre pour rechercher une localisation optimale, écologique autant que technique ou socio-économique, de la viticulture. De timides tentatives sont faites actuellement dans la région du Languedoc (par exemple dans le Minervoïs de l'Aude, sur l'initiative des viticulteurs, de leurs groupements professionnels et de la Chambre d'Agriculture de Carcassonne) et, à l'instar de ce qui s'est déjà fait, par exemple, pour le vignoble roumain, afin de déterminer les conditions écologiques optimales d'une viticulture de qualité. L'étude écologique du vignoble est menée conjointement, dans l'espace et dans le temps, avec des enquêtes viti-vinicoles réalisées par les techniciens et les professionnels, l'ensemble de ces études devant déboucher sur la définition, du moins nous l'espérons, d'un nouveau cadastre viticole.

Est-il besoin de souligner que le problème que l'on a ainsi posé pour la production vinicole se pose aussi pour toutes les productions agricoles et forestières et qu'il serait grand temps que les nations puissent disposer des indispensables inventaires de base sur leurs conditions de milieu et sur leur capacité de produire des produits de qualité ; inventaires qui devraient préciser également les limites à ne pas dépasser et qui conduiraient à une détérioration du capital terre ou du paysage ?

On voit bien, en conclusion, que les problèmes à résoudre sont extrêmement complexes et d'ordre très divers. Les arguments écologiques que nous avons timidement avancés ont-ils quelques chances de modifier les habitudes prises pour l'évaluation des biens et des services et,

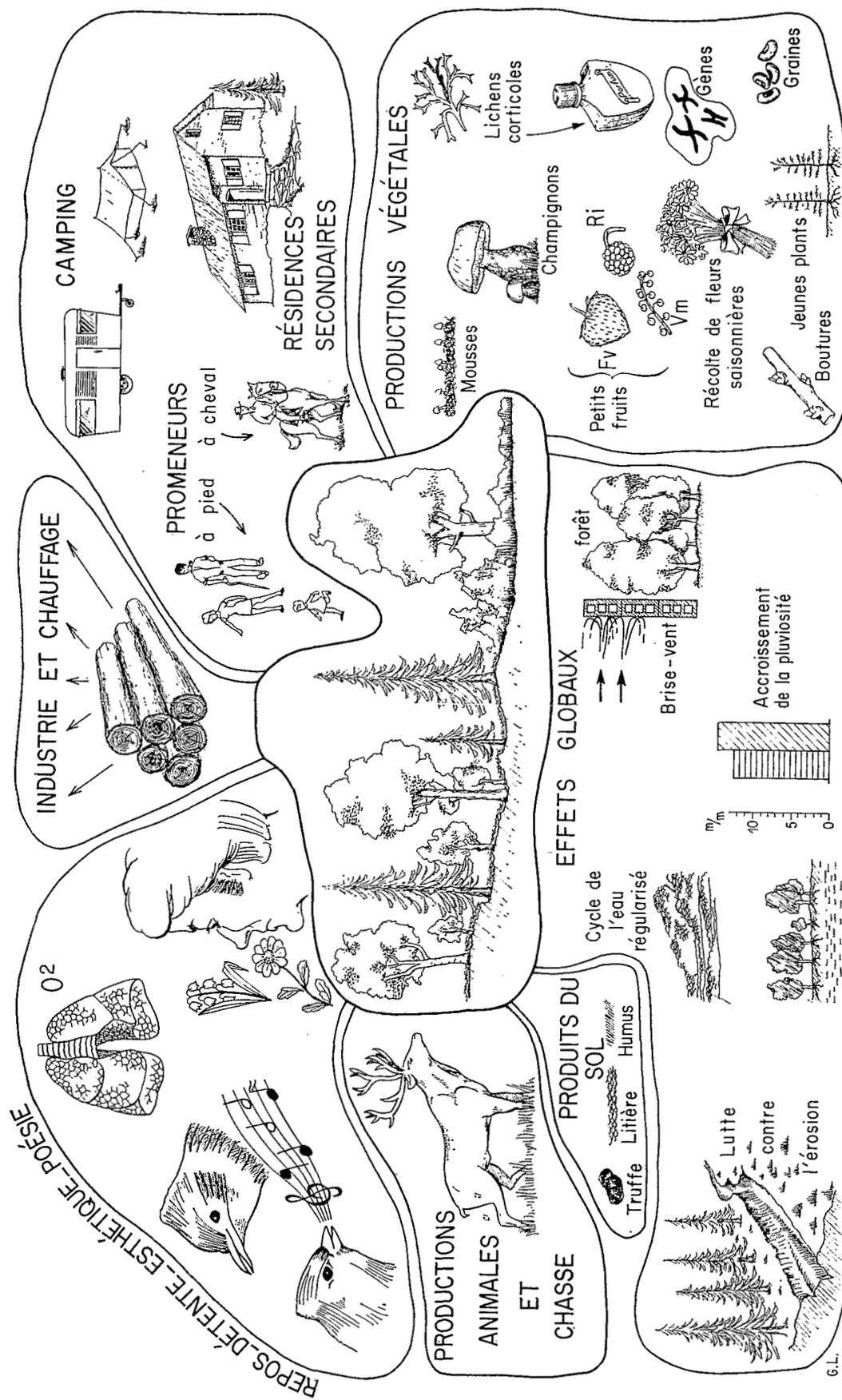


Fig. 3